**De nouvelles habitudes pour la Célébration des Baptêmes**

***Le sacrement du baptême est l’entrée dans la communauté chrétienne.***

***Comment mieux le signifier concrètement ? Le baptême est aussi l’accueil du Christ ressuscité : comment le manifester ?***

Quand des parents demandent le baptême pour leur enfant, ils montrent qu’ils accueillent leur enfant comme un cadeau de Dieu, ils le confient à sa tendresse et à sa Providence. Ils demandent aussi que leur enfant accueille la vie du Christ mort et ressuscité et devienne enfant de Dieu en Jésus. Enfin, les parents demandent que leur enfant entre dans la communauté chrétienne.

On peut bien sûr se demander s’ils sont conscients de tout cela. On peut aussi s’interroger pour savoir comment nous leur manifestons cet accueil de leur enfant par la communauté chrétienne…

Quand on invite les parents à venir un dimanche après-midi dans une église vide, il faut s’interroger sur l’entrée de leur enfant dans une communauté qui n’est pas là... Bien sûr, il y a le célébrant, le sacristain ou la sacristine, parfois plusieurs familles de parents avec leur bébé. Mais où est la communauté chrétienne ?

C’est pour répondre à cette question que l’équipe pastorale a décidé d’un changement de fonctionnement **à partir du premier septembre**.

**Comment améliorer les choses ?**

Plusieurs moyens sont possibles : célébrer les baptêmes au cours des eucharisties dominicales ou faire venir les parents quelques semaines avant le baptême pour présenter leur enfant par exemple. Nous avons choisi une troisième manière. Dès le premier septembre, nous inviterons les parents qui demandent le baptême pour leur enfant à le présenter à la fin de la messe dominicale au moment des annonces. Après la bénédiction et le renvoi de l’assemblée, les baptêmes seront célébrés directement.

**Cette manière de faire présente plusieurs avantages :**

- Les parents verront réellement la communauté chrétienne rassemblée et lui présenteront concrètement leur enfant ;

- La communauté chrétienne pourra voir les parents et les enfants à baptiser. Ce ne sera plus l’annonce de noms et prénoms inconnus ;

- Cette manière de faire n’allongera pas la célébration eucharistique

et n’irritera pas ceux qui sont pressés !;

- Le célébrant du baptême et le sacristain (ou la sacristine) seront déjà sur place;

- En hiver, l’église aura déjà été chauffée par la messe et ce sera une économie d’énergie.

Il va de soi que cela changera certaines habitudes. Par exemple, il y aura des baptêmes à Herve certains samedis avant la messe de 17h30. Les parents présenteront à la communauté réunie leur enfant qui viendra d’être baptisé. Cela changera aussi l’heure de la réception des familles.

**Une deuxième question concerne le sens de l’accueil du Christ ressuscité :**

Dans la Tradition ancienne de l’Eglise, c’est la nuit de Pâques qu’on baptisait.

Cela s’est étendu au temps pascal. Avec la crainte d’une mort des enfants sans baptême, on a baptisé au plus vite et donc toute l’année.

Heureusement la question ne se pose plus tout à fait comme cela aujourd’hui ! C’est pour cela que nous avons l’envie de réfléchir avec vous au sens de baptiser pendant le carême. Le carême est le temps liturgique qui permet de nous préparer au baptême ou à son renouvellement. Le temps pascal au cours duquel on célèbre le Ressuscité est donc un temps bien plus significatif pour célébrer les baptêmes que le carême. Nous souhaitons conscientiser les parents qui voudraient faire baptiser leur enfant l’an prochain en février ou mars qu’il vaut mieux attendre Pâques si c’est possible.

On vous en reparlera l’an prochain. Y réfléchir dès maintenant nous permettra sans doute aussi de mieux vivre le carême dès cette année-ci !

FdSM.